

Facturation de la remise en état d'un véhicule de location

Par MULLER, le 18/06/2008 à 18:22

J'ai loué récemment un petit fourgon pour effectuer un déménagement. A cette occasion, j'ai très légèrement erraflé l'arrière du véhicule qui portait déjà beaucoup de traces d'accrocs antérieurs. Lors de la restitution, j'ai signalé le fait, et on m'ai répondu que ce n'était pas grave, mais qu'un devis de remise en état serait établi dont le montant me serait communiqué. On me précisait qu'au regard du caractère très bénin des dégâts, "celà n'irait pas chercher bien loin".

Je réceptionne maintenant de la part du loueur un coup de téléphone m'indiquant que le devis s'élevait à 210 €, et qu'il m'appartiendrait de règler ce montant.

Suis-je tenu de m'exécuter sur la base d'un devis qui me semble surévalué, surtout que je suis quasi-certain que les travaux de remise en état ne seront pas effectués.

Il ne s'agit pas pour moi de déroger à mes responsabilités, mais je ne voudrais pas non plus participer à une procédure de financement dont la transparence suscite quelques doutes. Merci pour votre réponse.

Par saladine, le 18/06/2008 à 18:27

bjr,

sans éléments juridiques sur la question, je pense qu'il faut :

1-demander le devis pour voir ce qui est réellement facturé (votre choc bénin ou tous les

accrocs antérieurs)

2-demander à ce que la réparation soit faite et que vous ne paierez que sur production d'une facture acquittée par le loueur

ou vous arranger à l'amiable.

cdlt